

Délibération du Comité Syndical
Séance du 04 avril 2016

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présent : 20
Votant : 23

L'an deux mil seize, le 04 avril, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom des 2 cantons s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 25 mars 2016.

Détail des votes
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 25 mars 2016.

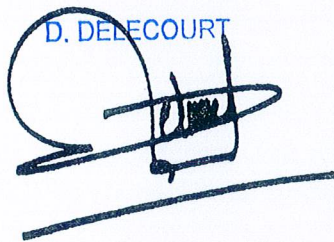
Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :

08/04/2016
Et publication du :
13/04/2016

Présents : Messieurs Dominique DELECOURT, Président, Philippe DRUMEZ, Jean Michel DUPONT, Jean-Marie DOUVRY, Jacques HERBAUT, Frédéric WALLET, Alain DE CARRION, Bruno TRACHE, Vice-Présidents, Yves MARLIERE, Jean-Michel LEGRAND, Fabrice BAVIERE, Jean-Louis COURTOIS, Daniel DELCROIX, Gilles GOUDSMETT, Léon COPIN, Guy WAREIN, Alain DEGUERRE, et Mesdames Ewa VIVIER, Corinne BILLAUD, Sylvie CRETON, Conseillers Syndicaux.

Absents excusés : Messieurs Samuel OBLED, Yves DUPONT, Albert VIVIER, Jean-Marc BLONDIAU, Gérard VINCKE, Michel GEORGE et Gérard DELAHAYE.

Le Président

D. DELECOURT


Procuration : Monsieur Yves DUPONT à Monsieur Yves MARLIERE
Monsieur Jean-Marc BLONDIAU à Monsieur Gilles GOUDSMETT
Monsieur Albert VIVIER à Madame Ewa VIVIER
Monsieur Gérard VINCKE à Monsieur Frédéric WALLET

A été nommée secrétaire : Madame Corinne BILLAUD.

2016/04/N° 6

Domaine d'Intervention : Location

Objet de la délibération : Renouvellement du bail de location du commissariat d'Auchy-les-Mines

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le bail concernant la location du commissariat de police situé rue Simone de Beauvoir à Auchy-les-Mines, propriété du SIVOM des 2 Cantons, arrive à échéance au 14/06/2016.

Conformément à sa 1^{ère} clause, celui-ci avait été consenti pour une durée de 3-6-9 années entières et consécutives avec la faculté de le résilier à l'expiration de chaque période triennale en donnant congé, 6 mois à l'avance, par simple lettre recommandée(...).

La clause 8 du bail actuel prévoit le renouvellement aux mêmes conditions, sauf intention contraire de l'une des parties notifiée à l'autre partie au moins six mois à l'avance.

Le coût du loyer de ce bâtiment est actuellement de 129,60 € par an et par m² (surface : 350 m²), soit 45 360 € par an, révision chaque année au début de chaque période annuelle (15/06) suivant l'indice INSEE du coût de la construction.

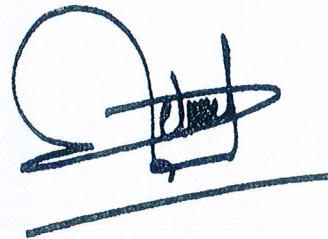
Le Président demande au comité de bien vouloir délibérer sur le renouvellement du bail dans les mêmes conditions qu'en l'état actuel.

Monsieur Guy WAREIN ne prend pas part au vote.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte le renouvellement du bail du commissariat d'auchy-les-Mines dans les mêmes conditions qu'en l'état actuel avec les services de l'Etat, à compter du 15 juin 2016 pour une durée de 3-6-9 années entières et consécutives avec la faculté de résilier le contrat à l'expiration de chaque période triennale.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures



REÇU LE 08 AVR. 2016



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.